

COMMUNE DE LA BRIONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 AOUT 2026**

Le trois août deux-mille-vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de LA BRIONNE s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Michel ROBERGE, Maire

Date de convocation : 24 juillet 2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 19 juin 2026
- Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitations par complètement automatique des éléments de confort
- Devis projet pose volets école cantine
- Demande de fonds de concours pose de volets école cantine
- Demande de fonds de concours sécurisation du cheminement piétons RD4
- Questions diverses ; informations diverses.

M. le Maire fait l'appel nominal.

Présents : Mme Marie-Joëlle LIMOUZIN, M. Sébastien LAMIER, Adjoint, M. Raymond ESPONA, Mme Ghislaine GAUMET, MM. Christian LAFORET, David GIRARD, Aurélien PASQUET (Arrivé à 19 h 45), Mmes Céline FAURE-LAGORCE, Magali DECOURTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Mathilde GROLIERE

Mme Ghislaine GAUMET est élue secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2026
Il est approuvé à l'unanimité,

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

52-2026 ➤ Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitations par complètement automatique des éléments de confort

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse concernant la fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort.

L'opération de fiabilisation des bases foncières par complètement automatique des éléments de confort initialement envisagée de façon globale au niveau national est finalement réorientée vers une déclinaison locale, subordonnée à la décision des collectivités volontaires.

Cette opération vise à mettre à jour les évaluations foncières des maisons et appartements de catégories 1 à 6 incluses, en France métropolitaine, dans lesquelles certains éléments de confort jugés essentiels sont actuellement absents de l'évaluation foncière bien qu'ils soient considérés comme courants dans la vie quotidienne (raccordement eau, électricité...). Elle permettra d'assurer une meilleure équité fiscale entre les administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide d'autoriser la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse à réaliser la fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort uniquement sur les catégories 7 et 8 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
POUR	4
CONTRE	0
ABSTENTION	6

53-2026 ➤ Devis projet pose de volets école cantine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet concernant la pose de volets à l'école et à la cantine.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises concernant la pose de volets sur les deux façades des fenêtres de l'école et de la cantine.

Entreprise NAUDON MATHE : 4 volets roulants rénovation LAKAL lames Alu AHS 37 dimension 1150 mm x 1980 mm, 4 volets roulants dimensions 1010 mm x 1720 mm, 4 volets roulants dimensions 1600 mm x 2030 mm, coloris blanc, motorisation solaire Somfy, garantie 7 ans et main d'œuvre pour un montant total de 10 665.13 € HT soit 12 798.15 € TTC

Entreprise ADAM : 4 volets roulants monobloc BUBENDORFF lames ALU DP368 dimension 1145 mm x 2000 mm, 4 volets roulants dimensions 1000 mm x 1690 mm, 4 volets roulants dimensions 1600 mm x 2000 mm, coloris blanc, motorisation solaire, garantie 7 ans et main d'œuvre pour un montant total de 9 258.28 € HT soit 11 109.94 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ADAM pour la pose de volets à l'école et à la cantine pour un montant de 9 258.28 € HT soit 11 109.94 € TTC
- De réaliser les travaux seulement si la demande de fonds de concours est acceptée
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

54-2026 ➤ Demande de fonds de concours pose de volets école cantine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis retenu pour la pose de volets roulants à l'école et la cantine (délibération n°53/2026 du 3 août 2026).

Entreprise ADAM : 4 volets roulants monobloc BUBENDORFF lames ALU DP368 dimension 1145 mm x 2000 mm, 4 volets roulants dimensions 1000 mm x 1690 mm, 4 volets roulants dimensions 1600 mm x 2000 mm, coloris blanc, motorisation solaire, garantie 7 ans et main d'œuvre pour un montant total de 9 258.28 € HT soit 11 109.94 € TTC.

Il indique que cette opération pourrait bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au moins égal à l'apport de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement suivant :

	HT	TVA	TTC
DEPENSES			
Devis ADAM	9 258.28	1 851.66	11 109.94
TOTAL TRAVAUX	9 258.28	1 851.66	11 109.94
RECETTES			
FCTVA			1 822.47
Fonds de concours			4 643.73
AUTOFINANCEMENT		---	4 643.74
TOTAL RECETTES			11 109.94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté,
- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- Arrête le plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

55-2026 ➤ Demande de fonds de concours sécurisation du cheminement piétons RD4

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis retenus pour la sécurisation du cheminement piétons sur la route départementale n°4 (délibération n°49/2026 du 19 juin 2026).

Entreprise COLAS : 2^{ème} devis : réalisation de 4 passages piétons sur enrobé en enduit à froid blanc et fourniture et pose de 16 bornes avec bandes rétroréfléchissantes pour un montant de 2 420.00 € HT soit 2 904.00 € TTC.

Entreprise PINARD : pose tube annelé D300 et drain agricole D125 et remblaiement grave 4/6 et pierre cassée 10/30, regard 60x60 avec grille plate, décapage fossé, pose géotextile et empierrement grave 0/31.5 secondaire, main d'œuvre pour un montant de 23 383.20 € HT soit 28 059.84 € TTC.

Il indique que cette opération pourrait bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au moins égal à l'apport de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement suivant :

	HT	TVA	TTC
DEPENSES			
Devis COLAS	2 420.00	484.00	2 904.00
Devis PINARD	23 383.20	4 676.64	28 059.84
TOTAL TRAVAUX	25 803.20	5 160.64	30 963.84
RECETTES			
Subvention Boos't communes			4 266.03
Subvention Amendes de police			6 450.80
FCTVA			5 079.31
Fonds de concours			7 583.65
AUTOFINANCEMENT		---	7 584.05
TOTAL RECETTES			30 963.84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté,
- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- Arrête le plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

-Questions diverses – Informations diverses

Bulletin municipal :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet du nouveau bulletin municipal qui sera diffusé prochainement.

Commission action sociale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Didier POUMEAU a rejoint la commission d'action sociale. Celui-ci va également essayer de relancer le comité des fêtes.

La séance est levée à 20 h 45

Affiché le 4 août 2026

La Secrétaire de séance,
Ghislaine GAUMET

Le Maire,
Jean-Michel ROBERGE

SEANCE DU 3 AOUT 2026

Délibération n°52-2026 ➤ Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitations par complètement automatique des éléments de confort

Délibération n°53-2026 ➤ Devis projet pose de volets école cantine

Délibération n°54-2026 ➤ Demande de fonds de concours pose de volets école cantine

Délibération n°55-2026 ➤ Demande de fonds de concours sécurisation du cheminement piétons RD4

NOM – PRENOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
ROBERGE Jean-Michel Maire		
LIMOUZIN Marie-Joëlle 1^{ère} Adjointe		
LAMIER Sébastien 2^{ème} Adjoint		
ESPONA Raymond		
GAUMET Ghislaine		
LAFORET Christian		
GIRARD David		
PASQUET Aurélien		
FAURE-LAGORCE Céline		
DECOURTEIX Magali		
GROLIERE Mathilde		Excusée